



Compte-rendu de la réunion du mardi 12 décembre 2017 à 19h30

Lettre de convocation du 5 décembre 2017

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 12 décembre 2017 à 19h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER.

Monsieur le Président fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. COURBOIS Elisabeth (excusée), DELASSUS Maryse (pouvoir à DELION Vincent), DUEZ Christophe, FAVRE Angélique et GOUILLARD Cyrille.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 6 novembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- ~ PROJET DE PASSAGE AU GAZ NATUREL : RESTITUTION DES AUDITS ÉNERGÉTIQUES
- ~ ÉVOLUTION DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE NORD / PAS-DE-CALAIS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA SENSÉE : projet d'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA)
- ~ BUDGET 2017, SECTION INVESTISSEMENT, SENS DÉPENSES, ARTICLE 204172 : versement d'une subvention d'investissement au bénéfice de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- ~ APPEL À PROJET « TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »
- ~ PROJET D'AMÉNAGEMENT DES RUES DE BETHENCOURT, DE CHELERS, DE LA GARE ET PRINCIPALE TRANCHE N° 1 - AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE LA GARE : demande de subventions
- ~ QUESTIONS DIVERSES

► **PROJET DE PASSAGE AU GAZ NATUREL : RESTITUTION DES AUDITS ÉNERGÉTIQUES**

A la demande de Monsieur le Maire, Messieurs Gauthier LE BERRE et Landry COUSSEMACHER (bureaux d'études ETNAP et OPTERE, 2 voie Bossuet à ARRAS -62033-) donnent connaissance à l'assemblée des audits résultant des deux consultations (mission d'assistance technique et étude de faisabilité) lancées par la Mairie.

Les documents présentés, consultables aux archives de la Mairie, sont remis à chaque membre présent préalablement à leur présentation par le bureau d'études.

Les travaux à réaliser peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Désignation des travaux par site	Total H.T
Travaux de chaufferie (commune) pour la Mairie et la salle polyvalente	35 900,00 €
Travaux de chaufferie pour le restaurant scolaire	8 100,00 €
Travaux de chaufferie pour l'école primaire	22 550,00 €
Travaux de chaufferie pour l'école maternelle	15 100,00 €
Travaux de chaufferie pour la médiathèque municipale	13 900,00 €
Soit un total de travaux à prévoir (base / novembre 2017)	95 550,00 €

► ÉVOLUTION DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE NORD / PAS-DE-CALAIS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA SENSÉE : projet d'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA)

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose aux membres présents que :

- Les communes de Bienvillers-au-Bois, Hannescamps, Monchy-au-Bois, Adinfer et Hendecourt-les-Ransart font partie du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée (134 communes au total dont 97 sont situées dans le département du Pas-de-Calais et 37 dans le département du Nord).
- Le SAGE est un outil de planification de la gestion de la ressource en eau sur un territoire hydrographique cohérent de manière concertée entre les différents acteurs concernés.
- Le SAGE de la Sensée est porté par l'Institution Interdépartementale Nord / Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Son élaboration est en cours d'approbation
- La loi MAPTAM et la loi NOTRE conduisent les départements à ne plus intervenir dans le domaine de l'eau et suppriment donc les institutions interdépartementales à partir du 1^{er} Janvier 2018.
- Suite à différentes réunions entre les acteurs concernés de manière à ce qu'une nouvelle structure de portage soit mise en place, il a été proposé que le périmètre du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut soit étendu aux EPCI à fiscalité propre couverts par le SAGE de la Sensée. Cette extension nécessite la création d'un nouveau Syndicat Mixte, le SYMEA, Syndicat Mixte Escaut et Affluents.
- Le Syndicat Mixte de l'Escaut a délibéré le 17 octobre dernier sur l'extension de son périmètre et l'adhésion de nouveaux EPCI.
- Ce Syndicat Mixte ne pourra exercer la compétence SAGE de la Sensée que si l'intégralité des EPCI inclus dans le périmètre du SAGE y adhèrent.
- Qu'une consultation des 96 communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'avère nécessaire concernant l'adhésion de la Communauté de Communes au SYMEA.
- Que, compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe à l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA), dans le cadre de l'évolution interdépartementale Nord / Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée.

► BUDGET 2017, SECTION INVESTISSEMENT, SENS DÉPENSES, ARTICLE 204172 : versement d'une subvention d'investissement au bénéfice de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Monsieur le Maire rappelle :

- les travaux d'assainissement collectif qui ont été mis en œuvre sur le territoire de la commune de TINCQUES dans le courant de l'année 2015, à savoir :

- ① La construction d'une station d'épuration
- ② La construction d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées (OTEU) place de la gare
- ③ La création de réseaux d'assainissement au droit des rues dites des anciennes écoles, de Béthencourt, de Chelers et de la gare.

- que préalablement au vote du budget prévisionnel 2017, le conseil municipal avait accepté le principe d'allouer une subvention d'investissement à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois nouvellement en charge de la compétence assainissement collectif, de manière à ne pas trop alourdir le prix du mètre cube d'eau assaini
- que ce qui précède avait été notifié à l'E.P.C.I ci-avant nommé par courrier du 12 avril 2017, la Mairie de TINCQUES refusant le prélèvement sur l'attribution de compensation 2017 tel que retenu par la communauté de communes

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à se prononcer sur la question :

- Accepte le versement, au bénéfice de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

d'une subvention d'investissement de 30 623,27 € correspondant à la contraction de :

. Participation restant à charge de la collectivité : 55 000,00 €

. Ventilation selon nombre de boîtes de branchement : - 24 376,73 €

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, section d'investissement, sens dépenses, article 204172.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision

► APPEL À PROJET « TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

Monsieur le Maire :

- fait connaître qu'un appel à projet intitulé « territoire à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le Ministère de l'Environnement et que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a souhaité se porter candidate de manière à pouvoir soutenir des projets communaux.

- ajoute que cet appel à projet pourrait permettre de mobiliser des fonds complémentaires

- propose aux membres présents de l'autoriser à prendre part, pour le compte de la commune, à cet appel à projet, via le dossier de candidature de la Communauté de Communes

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à se prononcer sur la question

- autorise Monsieur le Maire à prendre part, pour le compte de la commune, à cet appel à projet, via le dossier de candidature de la Communauté de Communes, et à signer tous documents permettant la bonne mise en œuvre de la présente décision.

► PROJET D'AMÉNAGEMENT DES RUES DE BETHENCOURT, DE CHELERS, DE LA GARE ET PRINCIPALE TRANCHE N° 1 - AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE LA GARE : demande de subventions

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'au cours de la réunion du 6 novembre 2017, le conseil municipal a émis un accord de principe au projet d'aménagement des rues dites de Béthencourt, de Chelers, de la gare et principale, au terme de la présentation du dossier réalisé, à la demande de la Mairie, par le cabinet d'étude technique VERDI Nord / Pas-de-Calais, rue Blériot à ELEU-DIT-LEAUWETTE.

- ajoute que le projet ainsi présenté est composé de quatre tranches prévisionnelles de travaux, dont la première concerne l'aménagement de trottoirs rue de la gare, de manière à assurer la sécurité des riverains, l'accès à l'école et aux commerces locaux.

- précise que cette opération comprenant les travaux à réaliser, l'étude de faisabilité VRD, les frais de maîtrise d'œuvre et le passage caméra est estimée à 627 998,00 € hors taxes (soient 753 597,60 € Toutes taxes Comprises), qu'elle ne sera financièrement supportable qu'en obtenant le maximum de subventions.

- demande de délibérer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- accepte la proposition qui lui est faite d'engager la première tranche de travaux pour un montant arrêté à la somme de **627 998,00 € hors taxes**, (soient 753 597,60 € Toutes taxes Comprises)

- autorise Monsieur le Maire à instruire les dossiers de demandes de subvention et à les présenter auprès des services de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux-programmation 2018), du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et plus généralement de toutes les administrations susceptibles de pouvoir soutenir financièrement le projet

- Dit que les sommes nécessaires à sa réalisation feront l'objet d'une inscription au budget prévisionnel 2018

► QUESTIONS DIVERSES

Le lundi 18 décembre prochain à 19h00 aura lieu dans la salle polyvalente de TINCQUES une réunion sur le thème du « DOMINION DAY » qui célèbre le 1^{er} juillet de chaque année, la fédération

des trois colonies britanniques d'Amérique du Nord par le « Construction Act » ratifié le 1^{er} juillet 1867.

Le 1^{er} juillet 1918 a eu lieu à TINCQUES les « Canadian Corps Championships » au cours desquels 70 000 militaires ont participé à des épreuves sportives diverses, sous l'animation de 240 musiciens.

Le 1^{er} juillet 2018, et avec le concours de l'association « les chroniqueurs », la Mairie de TINCQUES envisage de célébrer le centenaire de cet évènement qui consistera notamment en l'organisation :

- d'un hommage aux troupes canadiennes lors de la pose d'une plaque commémorative
- d'un rassemblement de musiciens
- des rencontres sportives et culturelles

Mais aussi :

- l'organisation des jeux sportifs les plus représentatifs et les plus originaux de l'époque
- une exposition itinérante
- des interventions en milieu scolaire
- le pavoisement des édifices aux couleurs canadiennes etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30